

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 13 mars 2025

Déploiement d'un médicobus dans la Loire pour favoriser l'accès aux soins dans le département

Ce médicobus a pour objectif d'être une réponse aux difficultés d'accès aux soins des personnes isolées, il sera fonctionnel dès le 17 mars prochain. Il s'inscrit dans le Plan France Ruralités, annoncé par le Gouvernement en juin 2023, ainsi que dans le plan d'action pour améliorer l'accès aux soins dans les territoires, annoncé par le ministre en charge de la Santé en juillet 2023. Il s'agit de mettre en place une offre de médecine générale itinérante à travers une démarche « d'aller-vers » qui cible prioritairement [les territoires ruraux](#) (zones d'Intervention prioritaire et zones d'action complémentaire), cumulant une faible densité médicale et une forte proportion de patients en affection longue durée (ALD) ou sans médecin traitant.

Le médicobus fonctionnera 3 jours par semaine pour ensuite être déployé 4 puis 5 jours par semaine. Il circulera dans les communes rurales (*Roannais agglomération et Communauté de communes Charlieu Belmont*) retenues selon des indicateurs de densité médicale et de nombre de patients âgés, en ALD et/ou sans médecin traitant. **Le médicobus débutera officiellement ses tournées le lundi 17 mars 2025 sur la commune de La Gresle.**

Le médicobus proposera une offre de soins généralistes, complémentaire à l'offre de soins existante, avec l'objectif de réinsérer les patients dans un parcours de prise en charge et de réaliser une consultation médicale de premier recours. Les consultations médicales se feront sur rendez-vous au prix d'une consultation de secteur 1. Le numéro pour la prise de rendez-vous est le **04 77 23 11 73**.

Des institutions locales et régionales impliquées dans le déploiement du médicobus

Implanté dans la Loire, le médicobus est co-porté par la CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) Défi Santé Roannais – Brionnais, l'Union départementale des associations familiales de la Loire (UDAF 42) et URG+ (Centre de soins non programmés).

En matière de financement, l'Agence régionale de santé apporte une aide de 100 000 euros par an sur 3 ans pour le fonctionnement (soit 54% du budget) et 9660 euros pour l'investissement.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes apporte 107 160 euros soit 50% du financement de l'investissement du médicobus.

Les autres co-financeurs sont la CPAM de la Loire, la MSA et des collectivités locales (Conseil départemental de la Loire, Roannais Agglomération, Communauté de communes Charlieu-Belmont et des Fondations privées).

Pour plus d'informations, contactez-nous :

administration@roannaisdefisante.fr

CPTS Défi Santé Roannais - Brionnais, 527 Chemin de la Tuilerie, 42300 VILLEREST

Le MédicoBus, un nouveau souffle pour l'accès aux soins en milieu rural !

Jours et lieux de passage du medicobus

Semaines paires

- Lundi : La Gresle - Complexe sport et animation – 67, route des étangs – 42460 La Gresle
- Mardi : Le Crozet - Pôle santé - 189 rue du Bas Bourg - 42310 Le Crozet
- Mercredi : Villemontais - Cantine scolaire - 105 rue St Martin - 42155 Villemontais

Semaines impaires

- Lundi : Belmont de la Loire - Place des Arcades - 42670 Belmont
- Mardi : Sail Les Bains - La salle des fêtes - Le Bourg (en face du stade de foot) - 42310 Sail Les Bains
- Mercredi : Les Noës - La cantine scolaire – 5, Place Du Capitaine Noutary - 42370 Les Noës

médicobus

Uniquement sur rendez-vous
04 77 23 11 73

Scannez-moi pour connaître les dates et lieux de passage

Logos des partenaires : La Région Auvergne-Rhône-Alpes, Udaf Loire, URG+ Centre de Soins Non Programmés, CPTS Défi Santé, République Française, ars, Loire LE DÉPARTEMENT, L'Assurance Maladie, FRANCE RURALITÉS, roannais ABGLOMERATION, Charlieu-Beimont COMMUNAUTE, CAISSE D'ÉPARGNE Loire Drôme Ardèche, santé amitié retraite services, LOIRE HAUTE-LOIRE

Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03